

Obligations en cas de divorce

Par zizouci, le 22/09/2008 à 17:46

Bonjour,

je me suis marié en 2003 alors que j'étais étudiant. Depuis lors, je n'ai pas encore eu du boulo. Actuellement ma relation avec ma femme n'est plus au beau fixe. Je lui ai demandé le divorce par consentement mais celle-ci refuse. Elle me dit qu'elle ne m'accordera jamais le divorce. Je ne l'aime plus et j'ai décidé de laisser à la maison seule si elle continue d'agir ainsi. Elle me dit que selon la loi, je suis obligé de lui trouver un logement et subvenir à ses besoins et ceux de notre enfant (nous en avons un). Sans revenus, le juge peut-il me obliger à cela. Si oui, dans quelle limite. Au fait quelles seront mes obligations vis_à-vis d'elle alors que je n'ai jamais eu de boulo. Nous réussissons à vivre grâce au dons de mes amis et connaissances.

Merci